

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

10/03/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01116P0040

1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement du secteur Les Roses à Orly

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SADEV 94

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean Pierre NOURRISSON

RCS / SIRET

341 214 971 000 10

Forme juridique

SAEM à Conseil d'Administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
R122-2 33° : Permis d'aménager situé sur le territoire d'une commune dotée d'un document d'urbanisme en tenant lieu	Construction d'un ensemble immobilier d'environ 11 000 m ² SDP à destination de logements collectifs comprenant une résidence services pour séniors autonomes sur une emprise foncière totale de 23 710 m ² .
R122-2 51°a) : Défrichements soumis à autorisation et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha et inférieure à 25 ha.	Surface de défrichement de 2,3 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'opération de défrichement partiel sur le secteur les Roses a pour objet l'implantation d'un programme immobilier comprenant :

-Programmés en R+2 / R+2+C, le projet comprendra **50 logements en accession libre** à la propriété inscrit au sein de petits collectifs de logements et une **résidence services pour séniors autonomes d'environ 115 unités**.

-Le projet prévoit la création d'environ **108 places de stationnement** (50 places comprises au sein de parking sous-sol et le reste des places prévues en aérien);

-Développement d'environ **13 465 m² d'espace libre** : création d'environ **2 900 m² de foncier** à destination de jardins familiaux (côté Ouest du site) et développement des espaces paysagers (**10 565 m²** dont cheminements piétons) afin de garantir une trame végétale diverse, de qualité et pérenne sur le site.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de renouvellement sur le secteur Les Roses nécessite un défrichement partiel afin de permettre le développement d'un programme immobilier ayant pour objet de :

-**Reconvertir un espace déqualifié** présentant un risque de sécurité et de salubrité publique pour la population (friche boisée non entretenue - chute d'arbre) ;

-**Revaloriser une des dernières emprises foncières de la commune** à travers une opération respectueuse de l'environnement, répondant aux besoins de la population orlysiennne et participant à leur épanouissement et en accord avec la politique d'aménagement de la ville d'Orly ;

-**Dynamiser le quartier** en permettant l'installation de nouveaux occupants et le développement d'un programme de logements offrant un parcours résidentiel complet (accession libre, résidence pour séniors autonomes) ;

-**Densifier raisonnablement** la parcelle existante en créant des percées visuelles, des espaces verts et une circulation piétonne fluide.

Le projet prévoit une démarche environnementale notamment à travers le respect des exigences des bâtiments à la RT2012.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Construction d'un programme immobilier comprenant 50 logements inscrits au sein de petits collectifs de logements en accession et d'une résidences services pour séniors autonomes de 115 unités selon le calendrier suivant:

Durée globale des travaux, défrichement compris : 24 mois.

De janvier à mai 2017 : opération de défrichement réalisée par abattage, débardage mécanisés et arrachage de souches.

Décembre 2018 : livraison des bâtiments

Suite au défrichement, les travaux d'aménagement du site seront réalisés dans le cadre d'un chantier propre qui comprendra l'information des riverains et le traitement des réclamations, la gestion optimisée des flux, la limitation et la maîtrise des nuisances sonores ainsi que les autres pollutions inhérentes à un chantier.

Aucune pollution n'a été décelée au droit du site.

Le site est compatible avec tout type d'usage et si nécessaire, les terres qui seront excavées pourront le cas échéant être orientées vers une installation de stockage de déchets inertes.

Compte tenu de l'implantation d'une partie du secteur en zone d'aléa fort au regard du retrait-gonflement des argiles (partie Ouest du site), une étude hydrogéologique, afin d'anticiper au maximum ces futures potentielles contraintes, sera réalisée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement, la phase d'exploitation concernera le projet immobilier à réaliser sur le secteur Les Roses.

Au regard de la gestion de l'ensemble immobilier :

- les logements en accession libres seront gérés dans le cadre d'une copropriété ;
- la résidence pour séniors autonomes sera exploitée par un gestionnaire privé.

Le site sera accessible via une voie de desserte d'une largeur de 10 mètres en limite du nord du site au profit des véhicules et des piétons, permettant d'accéder aux logements et à la résidence séniors.

Une aire de retournement en coeur de site, permettra :

- .un accès au cheminement piétons qui desservira les 50 logements libres;
- .un accès au parking visiteur des logements libres (situés sous un seul bâtiment et comprenant 50 places ;
- .un accès au parking couvert des logements et des visiteurs de la résidence séniors.

La présence de la voiture sera limitée en son sein de cette manière.

Un espace commun aux logements et à la résidence services pour séniors autonomes est dédié pour la collecte des ordures ménagères.

Des espaces verts privatifs et arborés sont prévus accompagnés de la création de jardins familiaux en front de la voie ferrée (faisant écran aux nuisances sonores ferroviaires)

Le projet utilisera au maximum des matériaux naturels et/ou labellisés.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A l'échelle globale du projet de renouvellement sur le secteur Les Roses :

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

Autorisation de défrichement d'un boisement d'une superficie totale de plus de 0,5 ha et inférieure à 25 ha.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du foncier	23 710 m ²
Surface à défricher	2,3 ha
Surface de plancher maximale créée	11 000 m ²
Nombre de logements (R+2/R+2+C)	50 logements / 115 appartements au sein d'une résidence services pour séniors autonomes
Nombre de stationnement	108 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

103, rue Paul Vaillant Couturier
94310 Orly

Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 39 ' 59 " 56 Lat. 48 ° 75 ' 10 " 17

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Friche boisée d'environ 2,3 ha inscrite au sein d'un quartier résidentiel.

Le secteur les Roses présente des **risques de sécurité** (lieu d'activité illicites - génération de feu,, végétalisation sauvage et arbres atteints par la chalarose) et de **salubrité publique** (dégradation des milieux par le dépôt d'ordure).

Le site n'est pas considéré comme un EBC ou inscrit comme un espace vert à préserver au sein du PLU de la ville d'Orly.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU d'Orly approuvé le 19 décembre 2007 actuellement en cours de révision (délibération en date du 11 avril 2013):

-Zone UD : zone d'habitat intermédiaire;

-Le PADD identifie le secteur Les Roses comme étant une friche urbaine à reconquérir;

-Une OAP est prévue sur le secteur Les Roses (document 4 du PLU de 2007);

-Site inscrit en zone C du PEB de l'aéroport d'Orly : secteur autorisant un projet de renouvellement urbain après autorisation préfectorale portant modification du PEB

SDRIF approuvé par le décret 2013-1241 du 27 décembre 2013 :

- Quartier à densifier à proximité des gares et site devant accueillir un espace vert d'intérêt régional.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à un peu moins de 3km d'une ZNIEFF 2. Aucun arrêté de protection de biotope ne couvre actuellement la ville
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans un parc national, ni un parc naturel marin, ni une réserve naturelle. Il est situé à plus de 40 km du parc naturel régional de la Vallée de Chevreuse.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville d'Orly est soumise au Plan d'exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly approuvé le 21 décembre 2012 . Le secteur Les Roses est inscrit au sein de la C du PEB (zone de bruit modéré). Dans ce secteur, des opérations de renouvellement urbain sont autorisées après autorisation préfectorale et enquête publique. Par délibération du 17 décembre 2015, la ville d'Orly a lancé la création d'un secteur de renouvellement complémentaire sur le secteur les Roses.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une AVAP ni dans une ZPPAUP
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par une zone humide de classe 3. Cette enveloppe de zone humide est essentiellement portée par le niveau argileux des Argiles vertes de Romainville. Une étude pédologique plus spécifique sera réalisée dans le cadre du dossier loi sur l'eau.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur les Roses n'est pas concerné par le PPRI de la de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007. Le site est en revanche concerné par le PPRMT au regard du retrait gonflement des argiles prescrit le 9 juillet 2001. Compte tenu de la situation de la parcelle dans un aléa fort (à l'ouest), le projet veillera à prévoir la mise en oeuvre de fondations profondes de type pieux et des dallages coulés sur des matériaux dégradables.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site non répertorié comme pollué.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site localisé dans une zone de répartition des eaux de l'Albien
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site non localisé dans le périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus de 18 km au nord d'un site Natura 2000 (Marais des Basses Vallées de la Juine et de l'Essonne).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe à moins d'1 km au nord de l'Eglise de Saint-Germain-de-paris (dont le Choeur est classé monument historique par arrêté du 18 juillet 1996).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation du réseau de la ville
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'utilisation des masses d'eau souterraines et utilisation du réseau de la ville.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne suppose pas l'utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne s'inscrit pas dans une zone à enjeux écologiques particuliers et ne comprend aucune espèce protégée. Le diagnostic faune/flore réalisé en septembre 2015 révèle un cortège floristique assez pauvre ne présentant pas un intérêt majeur avec des groupements communs, indigènes ou introduits. La présence d'oiseaux familial en zone urbaine est également à souligner malgré un faible nombre d'espèce faunistiques . Quelques espèces protégées sont susceptibles d'évoluer dans l'emprise du projet sans toutefois avoir identifié des sites de nichage ou de reproduction sur le secteur (écureuils, mésanges).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence n'est de fait à prévoir sur les zones naturelles à proximité

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le défrichement concerne l'espace boisé situé selon le PLU d'Orly en vigueur en zone UD (zone urbaine mixte), sur une surface de 23 710 m²</p> <p>Le secteur les Roses n'est pas considéré comme un EBC ou un foncier inscrit comme un espace vert à préserver.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ICPE n'est à proximité immédiate du site (la plus proche étant à plus d'1km au Sud-ouest du site, dans la zone industrielle SENIA).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site échappe à l'aléa inondation du PPRI de de la Marne et de la Seine révisé en 2007 et se situe dans une zone à risque sismique très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun risque sanitaire et n'est concerné par aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travaux de déboisement mais sur une période limitée et à distance des habitations. Le projet constituera une source de bruit modéré lors de sa phase chantier (qui sera réalisé à travers un chantier propre). En phase exploitation, le secteur Les Roses est situé à proximité de la voie ferrée, classée en catégorie 2 selon l'arrêté du 3/01/2002. Sur cette voie, le niveau sonore est compris entre 70-60 dB(A) en journée et 60-50dB(A) en soirée. Le site s'inscrit également dans une zone de bruit modéré au titre du PEB de l'aéroport d'Orly. L'argumentaire joint explique la prise en compte de ces nuisances au sein du projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune odeur particulière et n'est pas concerné par des nuisances olfactives
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune vibration particulière et n'est pas concerné par des vibrations s'inscrivant en contrebas de la voie ferrée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune pollution lumineuse particulière n'est à signaler sur le site, friche boisée actuellement délaissée.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A termes, une gestion adéquate des éclairagements des futurs bâtiments sera proposée. Le projet aura pour effet de changer l'usage de la parcelle par l'implantation de bâtiments destinés à de l'habitation mais présentant des hauteurs équivalentes au regard des constructions avoisinantes.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier sera réalisé à travers la mise en place d'un chantier propre respectueux de l'environnement
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet n'engendre aucun rejet hydraulique, les eaux souillées par le chantier feront l'objet d'un traitement particulier et des dispositions particulières seront faites afin d'éviter toute pollution par infiltration. En phase exploitation, le rejet d'eaux pluviales sera à étudier dans le cadre du dossier loi sur l'eau. A ce titre, une évacuation usuelle des eaux pluviales et des eaux usées sera fait dans les réseaux concessionnaires.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le chantier ne prévoit pas la production de DID ou DD. En phase d'exploitation, le projet prévoit la production de déchets ménagers (50 logements en accession libre au sein de petits collectifs et 115 appartements au sein de la résidence services pour séniors autonomes) à travers un système de collecte/transport/traitement communautaire adapté
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de renouvellement du secteur Les Roses cherchera à s'inscrire de manière harmonieuse dans le tissu urbain et dans l'épure générale des bâtiments existants. Enfin, et avec la création d'environ 13 465 m ² d'espaces verts (comprenant 2 900 m ² destinés aux jardins familiaux), le projet participe au développement du végétal dans un tissu urbain fortement construit.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Urbanisme : nouveaux habitants et nouveau lieu de travail (pour la résidence services séniors autonomes)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet dont l'ampleur ou les caractéristiques auraient des incidences sur l'environnement à proximité immédiate du site n'est à souligner au regard du fichier national des études d'impact, site internet mis en place par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie.

A noter qu'une étude d'impact au titre d'une autorisation ICPE liée à l'exploitation d'une station de traitement des eaux industrielles (Air France Industrie) et située 2 avenue de Fontainebleau à Orly et à datant de 2007 est à souligner.

Pendant, ce site reste distant de plus de 4 km du secteur les Roses.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet s'inscrit sur une commune du département du Val de Marne

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a fait le choix dès sa conception de prendre en compte la préservation et le développement d'enjeux environnementaux au regard de ses caractéristiques, de sa localisation et de son impact sur l'environnement existant. **Un argumentaire, joint au présent cerfa, a été rédigé à cet effet.**

A titre liminaire, le projet est basé sur les règles du PLU de la ville d'Orly.

Il n'est pas soumis au PPRI de la Seine et de la Marne et s'inscrit dans la politique d'aménagement de la ville (orientation n°6 du PADD) et fait l'objet d'une orientation d'aménagement particulier destinée à faire du secteur Les Roses un "quartier résidentiel" en privilégiant une urbanisation en continuité de l'existant, des formes urbaines innovantes et une gestion des nuisances sonores ferroviaire.

Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle (ZNIEFF 1 et 2 et Natura 2000).

Même si aucun enjeux écologique n'a été recensé au droit du site, ce dernier participera activement au développement de la biodiversité avoisinante par la création d'espaces plantés et végétalisés en vue de permettre une véritable continuité écologique conformément au PADD du PLU de la ville qui vise à la poursuite de la mise en valeur des espaces naturels et espaces verts (orientation n°5 - Environnement).

Ce développement sera assuré par la création de jardins familiaux en front de la voie ferrée (à l'Ouest du site) et la création d'espaces verts de qualités et arborés en coeur d'ilot et sur l'ensemble du secteur.

De plus, les futurs bâtiments répondront aux exigences de la RT2012.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe CERFA - Développement des impacts de l'opération d'aménagement du secteur les Roses à Orly sur l'environnement.
Annexe A - Evaluation environnementale Faune Flore Habitat - Atelier d'Ecologie Urbaine - Septembre 2015
Annexe B - Délibération n°D-URB-2015 portant délimitation d'un nouveau secteur de renouvellement urbain Des Roses sur la zone C du plan d'exposition au bruit - 17 décembre 2015

9. Engagement et signature

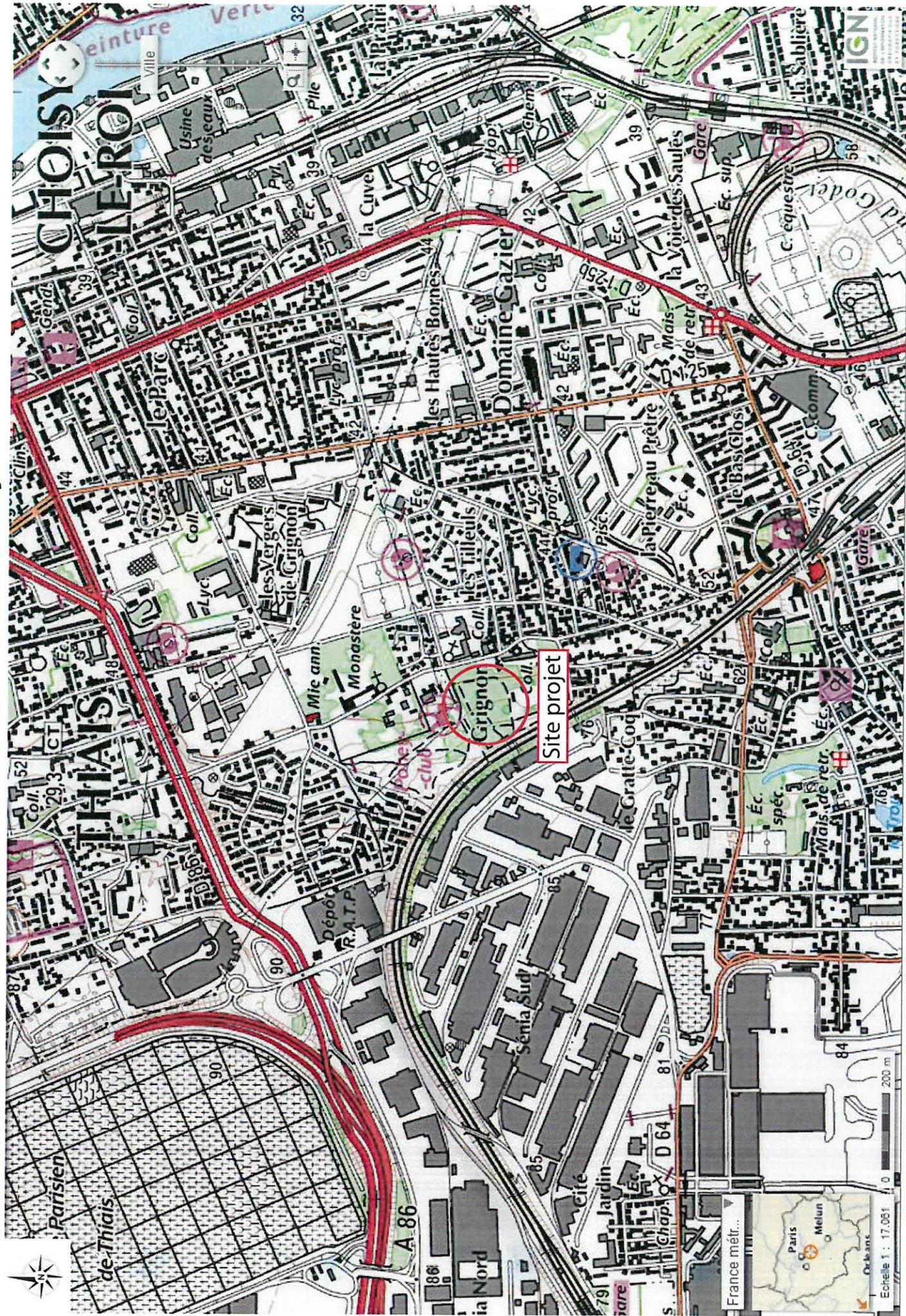
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Vincennes le, 3 Mars 2016

Signature


SADEV 94
 31, Rue Aristote France
 94306 VINCENNES CEDEX
 Tél. : 01 43 98 44 40
 Fax : 01 43 98 44 69
 SIRET 341 214 971 00010 - APE 4110 C

Annexe 2 au Cerfa 14 734*02 relative à l'opération d'aménagement
du secteur Les Roses à Orly



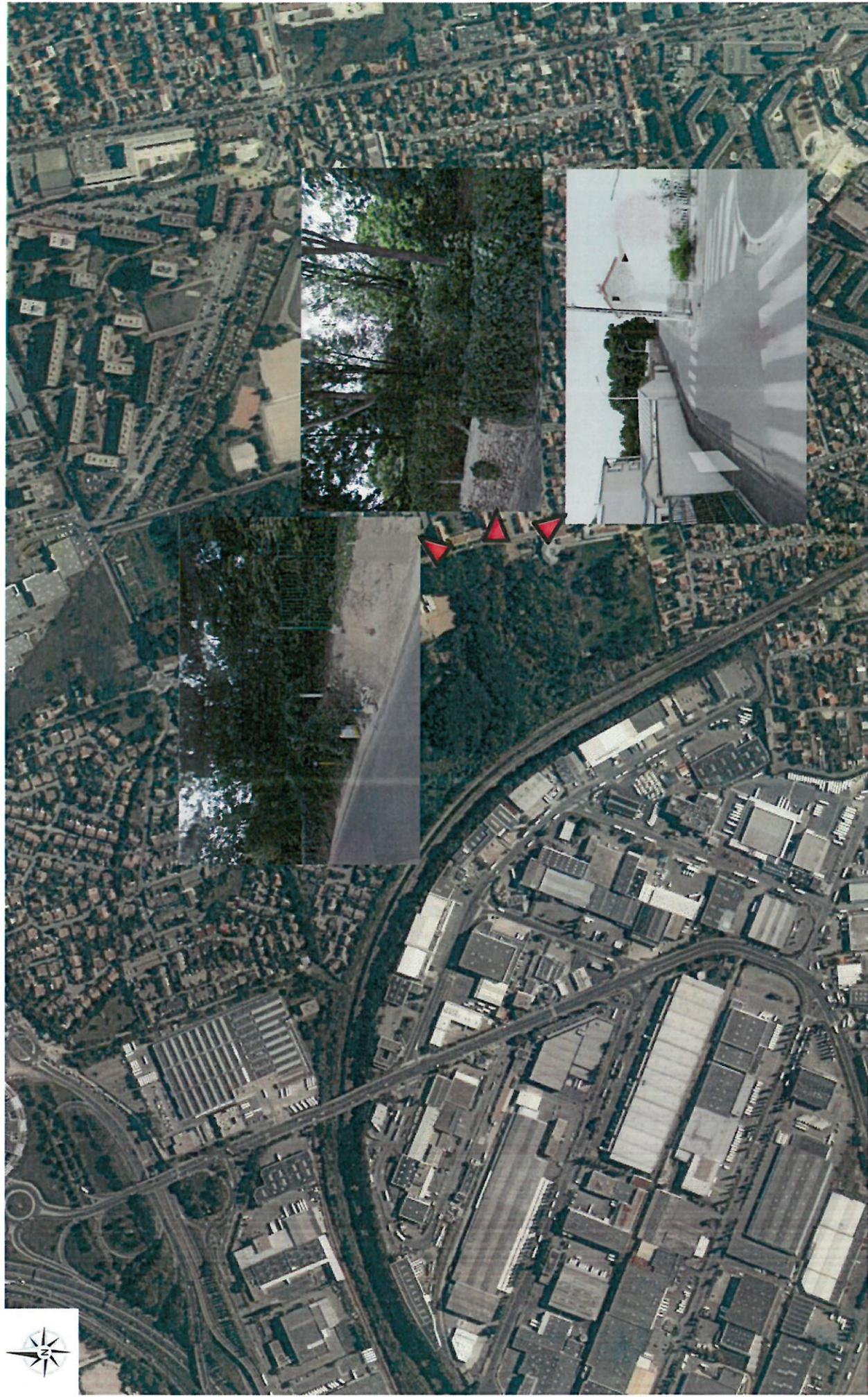
Annexe 3 au Cerfa 14 734*02 relative à l'opération d'aménagement sur le secteur Les Roses à Orly

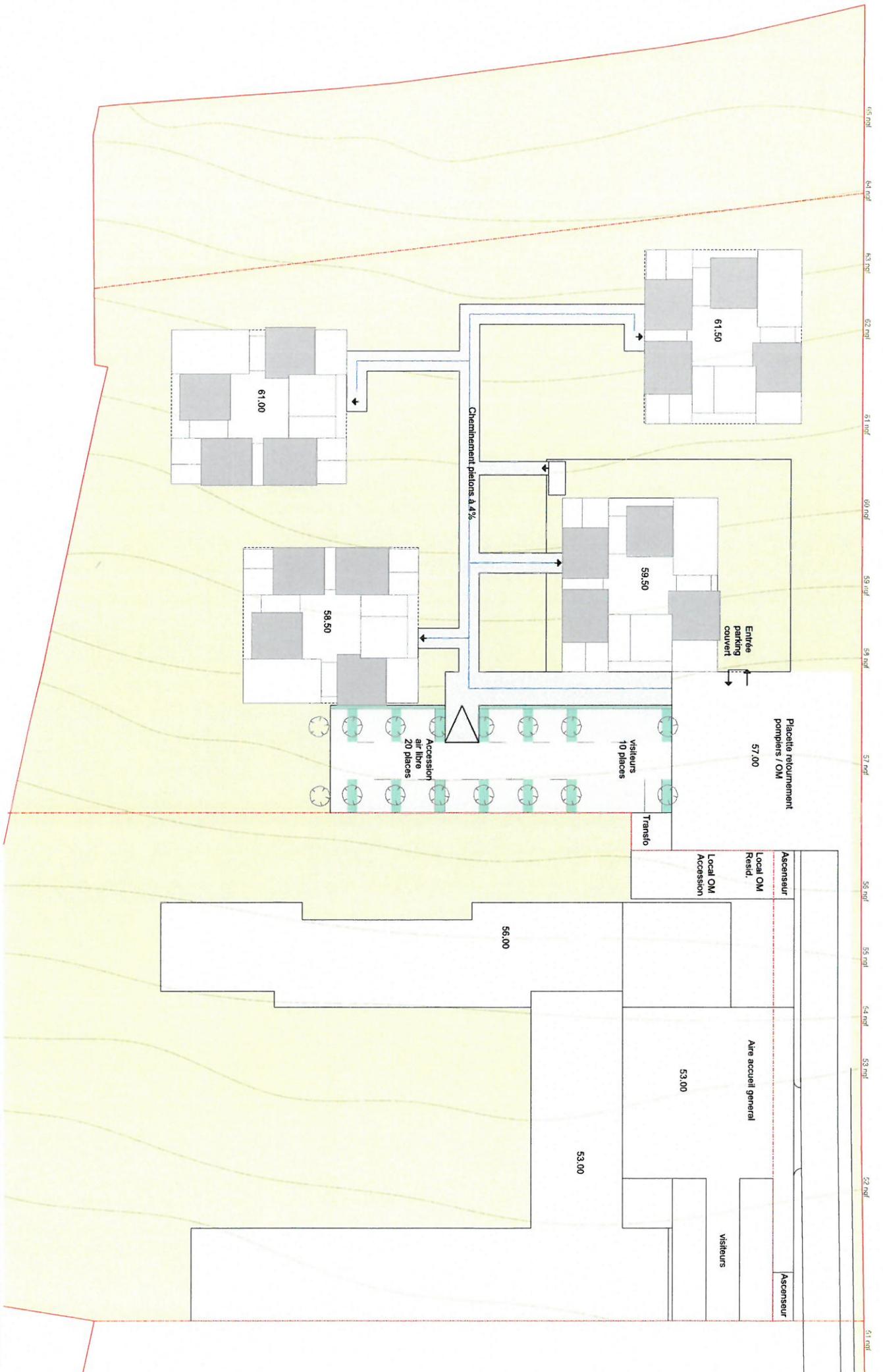
Vues lointaines du projet



Annexe 3 au Cerfa 14 734*02 relative à l'opération d'aménagement sur le secteur Les Roses à Orly

Vues proches du projet

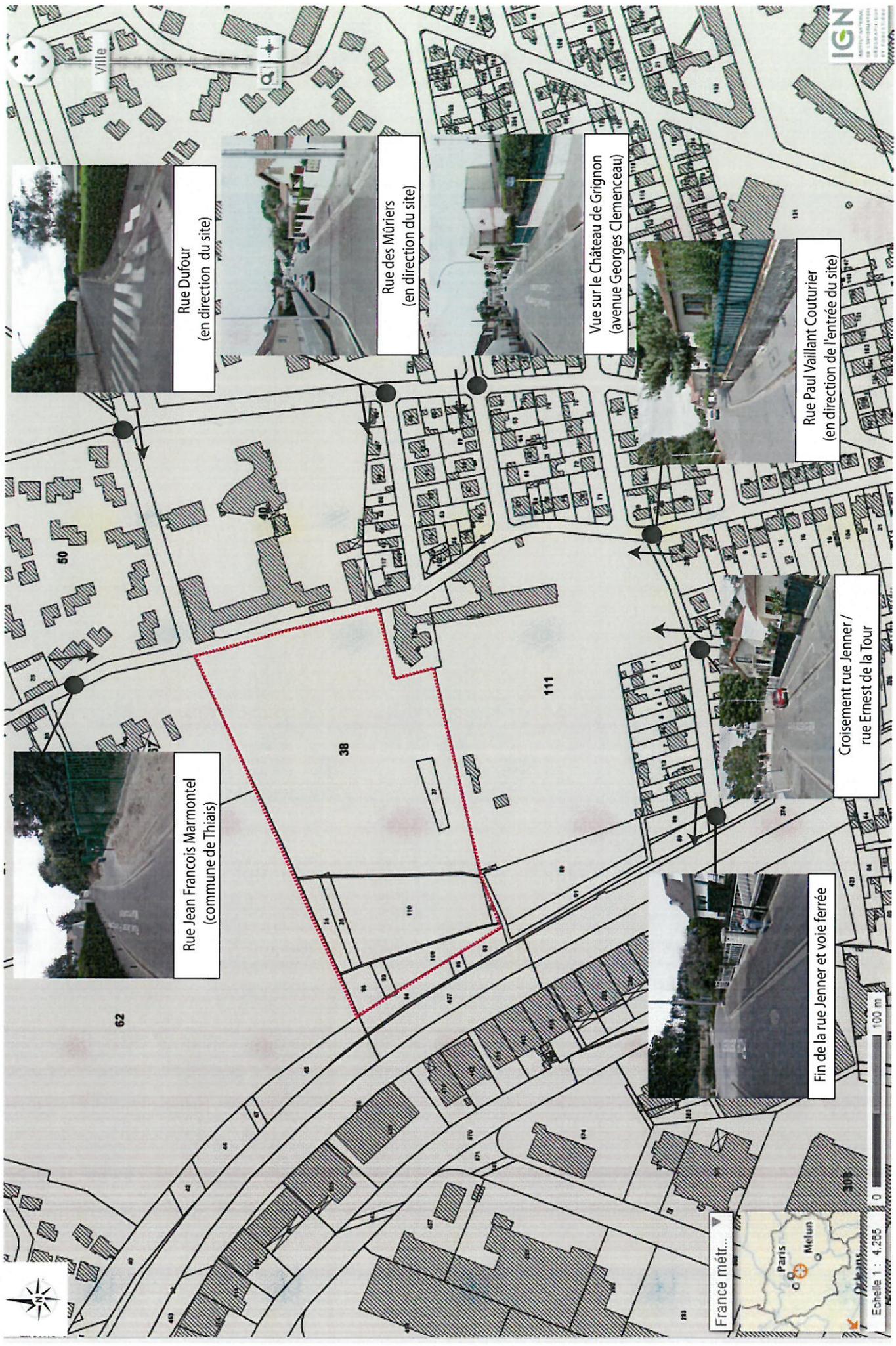




ORLY LES ROSES
 IMPLANTATION ACCESSION ET RESIDENCE SENIORS
 NIVEAU 1
 ACCES
 PARKINGS
 Date : 10/12/2015 Ech. 1/500

Annexe 5 au Cerfa 14 734*02 relative à l'opération d'aménagement sur le secteur Les Roses à Orly

Plan des abords du projet



Annexe 5 au Cerfa 14 734*02 relative à l'opération d'aménagement sur le secteur Les Roses à Orly

Plan des abords du projet

